

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

**2022 - 61** OUVERTURE DE POSTES EN RENFORT TEMPORAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé – pouvoir donné à F.DUNET)  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-1,

Considérant que du fait d'un accroissement d'activité au sein du service urbanisme, durant les congés d'été du fait des congés pris par les agents permanents et d'un départ d'un agent du service fin août 2022, deux agents en renfort sont nécessaires, à savoir :

- 1 poste pour une durée de 2 mois (compensation des congés d'été)
- 1 poste pour une durée de 12 mois (compensation du départ de l'agent)

Considérant que du fait d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction Opérationnelle, et notamment dans le service travaux, un agent en renfort de 12 mois, sur le poste de chargé d'affaires, est nécessaire,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer un agent durant son congé maternité, au sein du service qualité et expertise éclairage public, pour une durée de 6 mois,

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement :

- 1 poste d'instructeur urbanisme à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, pour une durée de 2 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité
- 1 poste d'instructeur urbanisme à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, pour une durée de 12 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité
- 1 poste de chargé d'affaire, sur le grade de technicien, pour une durée de 12 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité
- 1 poste de concepteur éclairagiste, sur le grade de technicien, pour une durée de 6 mois, pour remplacement congé maternité

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à ouvrir quatre emplois non permanents dans le cadre de renforts, à savoir :
  - **1 poste d'instructeur urbanisme à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de 2 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité**
  - **1 poste d'instructeur urbanisme à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de 12 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité**
  - **1 poste de chargé d'affaire, sur le grade de technicien, pour une durée de 12 mois, du fait d'un accroissement temporaire d'activité**
  - **1 poste de concepteur éclairagiste, sur le grade de technicien, pour une durée de 6 mois, pour remplacement congés maternité**
- De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER

